



**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 25/05/2023

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

**ARRETE N° PM2023\_0111**

**Réglementant temporaire le stationnement avenue Denis Papin à Saint-Jean de Braye**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande formulée par Monsieur Olivier MARZIO, directeur de APHL ESAT Paul-Lebreton, sis 114 avenue Denis Papin à Saint-Jean de Braye, qui sollicite la réservation de places de stationnement devant et à proximité de l'établissement à l'occasion d'une journée Portes Ouvertes.

Considérant que l'établissement APHL ESAT Paul Lebreton effectue les portes ouvertes le 8 juin 2023

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules avenue de Denis Papin pour le bon déroulement de cet événement

**ARRETE**

Article 1 : Le jeudi 8 juin 2023 de 8 heures à 17 heures, le stationnement des véhicules sera interdit sur tous les emplacements matérialisés situés face au 114 et au 128 avenue Denis Papin à Saint-Jean de Braye sauf aux personnes autorisées et aux secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R 417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le

**22 MAI 2023**

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation  
L'adjoint délégué à la sécurité

Frédéric CHENEAU

